
PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2014-2015

1 DÉCEMBRE 2014

PROJET DE DÉCRET

CONTENANT L'AJUSTEMENT DU BUDGET DES DÉPENSES POUR L'ANNÉE
BUDGÉTAIRE 2014⁽¹⁾

—

AVIS

PRÉSENTÉ AU NOM DE LA COMMISSION DES SPORTS

PAR **MME VÉRONIQUE BONNI.**

—

⁽¹⁾Voir Doc. n°43 (2014-2015) n°1 à 7.

TABLE DES MATIÈRES

1	Exposé du ministre	3
2	Discussion générale	4
3	Vote et confiance	7

MESDAMES, MESSIEURS,

Votre commission des Sports a examiné, au cours de sa réunion du 1er décembre 2014(2), le projet de décret contenant l'ajustement du budget des dépenses pour l'année budgétaire 2014 (Doc. 43 (2014-2015) n°1).

1 Exposé du ministre

Le ministre rend compte de l'évolution globale du budget : il met en évidence l'augmentation des crédits d'engagement (CE) de 1,830 millions EUR (de 63.078 à 64.908 millions EUR) et des crédits de liquidation (CL) de 1,712 millions EUR (de 63.533 à 65.245 millions EUR).

Ces majorations sont dues, d'une part, à une adaptation des autorisations de dépenses aux besoins actualisés (majoration des dépenses énergétiques de 625.000 EUR en CE et 666.000 EUR en CL ; majoration des crédits liés aux contrats de garanties totales de 890.000 EUR en CE et CL ; intégration de la première subvention au Centre d'aide à la performance sportive (CAPS) de 300.000 EUR en CE et de 150.000 EUR en CL) et, d'autre part, à des ajustements essentiellement techniques.

Au niveau de la division organique (DO) 15 – Infrastructures de la santé, des affaires sociales, de la culture et du sport, les mouvements proposés sont compensés au sein de la DO. Il s'agit d'adaptations des montants aux besoins, en fonction de l'état d'avancement des travaux des infrastructures sportives.

C'est ainsi que l'article de base (AB) 12.57.32 (Travaux et prestations de services inhérentes aux entretiens du propriétaire, aménagement et rénovations légères, ainsi qu'aux fournitures de premier équipement) a augmenté de 27.000 EUR en CL, en raison de factures liées à l'entretien de bâtiments. L'AB 72.57.32 (Achat de terrains et de bâtiments, construction, aménagement et premier équipement de bâtiments, rénovation des centres sportifs – Région de langue française, en ce compris « Les Arcs ») a augmenté de 60.000 EUR en CE et de 693.000 EUR en CL, principalement en raison des factures de travaux réalisés sur le site de Spa « La Fraineuse ».

Au niveau de l'AB 01.02.33 relatif au Centre sportif de haut niveau, le ministre fait observer une diminution de 555.000 EUR en CL, due au report de certaines dépenses à 2015, étant donné l'état

d'avancement des différents marchés en cours (il s'agit principalement du coût des indemnités aux équipes candidates retenues pour la production de leur offre et des études de conception, soit 471.000 EUR).

Au niveau de la DO 16 – Santé, la majoration des crédits de 28.000 EUR au sein du programme 2 – Prévention et promotion de la santé sert au paiement des prestations des médecins contrôleurs indépendants et des accompagnateurs agréés dans le cadre de la lutte contre le dopage. Cette majoration permet d'atteindre l'objectif annoncé déjà précédemment en commission par le ministre, à savoir 1.500 contrôles dans le cadre de la lutte contre le dopage. Elle se justifie notamment par le coût des prestations et l'indemnisation des kilomètres du personnel qui s'élève en moyenne à 15.000 EUR par mois.

Au niveau de la DO 26 – Sport, l'ajustement prévoit des moyens complémentaires pour l'octroi de la première subvention au CAPS : +300.000 EUR en CE et +150.000 EUR en CL.

En vertu du décret du 11 avril 2014 organisant la reconnaissance et le subventionnement d'une association inter-universitaire d'aide à la performance sportive, l'ASBL CAPS a été reconnue pour une durée de huit ans à partir du 10 juillet 2014 par le Gouvernement précédent. L'article 10 du décret prévoit que, pour permettre à l'ASBL de rencontrer ses objectifs, le Gouvernement lui accorde annuellement, dans la limite des crédits budgétaires, une subvention forfaitaire de 600.000 EUR, soumise aux fluctuations de l'indice des prix à la consommation.

Cette subvention annuelle forfaitaire se décompose en trois parties et vise à couvrir les trois grands postes : la rémunération du cadre technique et administratif, à raison de 50 % de la subvention forfaitaire ; la réalisation d'activités visant à rencontrer les objectifs prévus, à raison de 47 % de la subvention forfaitaire ; les frais de fonctionnement fixes, à raison de 3 % de la subvention forfaitaire. Les moyens prévus dans l'ajustement permettent d'octroyer, pour les six derniers mois de 2014, la première subvention à l'ASBL (300.000 EUR) qui sera liquidée en deux tranches, la première à la signature de l'arrêté, la seconde suite à la remise du rapport d'activités.

Les autres majorations concernent les dépenses énergétiques des centres ADEPS (+625.000 EUR en CE et +666.000 EUR en CL) et les

(2) Ont participé aux travaux de la Commission :

Mme Bonni, M. Denis, M. Diallo (Président), M. Dufrane, M. Prévot, M. Sampaoli, M. Crucke, Mme Defrang-Firket, M. Dodrimont, M. Evrard, M. Desquesnes, M. Mampaka Mankamba

Ont assisté aux travaux de la Commission :

M. Collin, Ministre des Sports

M. Dubois, collaborateur au cabinet de M. le ministre Collin

M. Verwilghen, collaborateur au cabinet de M. le ministre Collin

M. Wiliquet, collaborateur au cabinet de M. le ministre Collin

Mme Feld, collaboratrice du groupe PS

M. Jammaers, collaborateur du groupe MR

contrats de garanties totales des centres ADEPS (+890.000 EUR tant en CE qu'en CL). Le ministre rappelle que ces contrats de garanties totales couvrent les dépannages 24h/24 des systèmes techniques, les entretiens annuels, les entretiens préventifs, la gestion technique, les contrôles préalables au passage d'organismes certificateurs et d'agrément.

Parmi les principales majorations compensées figure le programme « Été Sport » (+200.000 EUR en CE et +225.000 EUR en CL). Ce programme, qui bénéficie aux communes et aux clubs, prévoit une aide de 600 EUR par semaine de stages sportifs. La majoration répond à l'augmentation du nombre de demandes. Le nombre de demandes à traiter nécessite un budget de 2 millions EUR.

D'autres majorations compensées concernent :

- la formation des jeunes par les clubs sportifs (+118.000 EUR en CE) : les moyens sont engagés principalement pour un plan de formation avec les clubs cyclistes ;
- les subventions forfaitaires aux fédérations sportives (+97.000 EUR en CE et CL) : les moyens complémentaires permettent d'octroyer une avance complémentaire sur les subventions 2015 ;
- les subventions pour les plans programmes (+49.000 EUR en CE) : les moyens complémentaires permettent également d'octroyer une avance complémentaire sur les subventions 2015.

Les autres variations concernent :

- l'AB 01.03.14 relatif aux interventions financières en faveur du Bois Saint Jean (-166.000 EUR en CE et CL) : les moyens de cet AB, qui a pour objet d'intervenir en faveur de Bois Saint Jean afin de combler son déficit, sont réduits en fonction du déficit 2014 projeté par la société ;
- l'AB 52.01.35 relatif aux Subventions pour l'achat de matériel sportif par les fédérations sportives (+21.000 EUR en CE et +50.000 EUR en CL) : les moyens supplémentaires constituent une réponse aux demandes et tiennent compte des liquidations de différentes déclarations de créances ;
- l'AB 63.01.35 relatif aux Subventions pour l'achat de matériel sportif par les administrations communales (+29.000 EUR en CE) : cette majoration correspond à une adaptation en fonction des demandes.

2 Discussion générale

Au niveau de la D.O 15 – Infrastructures de la santé, des affaires sociales, de la culture et du sport », M. Dodrimont se dit surpris par une série d'augmentations de crédits qui lui semblent répondre à des besoins d'actualité et urgents, plutôt qu'à des besoins prévisibles à long terme.

En ce qui concerne l'AB 72.57.32 (Achat de terrains et de bâtiments. Construction, aménagement et premier équipement de bâtiments, rénovation des centres sportifs – Région de langue française, en ce compris « Les Arcs » (France)), M. Dodrimont aimerait connaître la proportion précise que représente l'infrastructure de haute altitude, Les Arcs, par rapport à ce poste budgétaire.

Même s'il ne se dit pas préoccupé de l'augmentation du crédit supplémentaire de 60.000 EUR, M. Dodrimont estime que le débat budgétaire en commission est l'occasion de faire le point sur le dossier des centres sportifs de haut niveau. Il souhaite savoir où en est la procédure d'attribution du marché. Il souligne par ailleurs le montant de 693.000 EUR qui est nécessaire en liquidation pour adapter l'article aux besoins.

Au niveau de la D.O. 26 – Sport, M. Dodrimont s'étonne de voir une aussi nette augmentation des crédits au niveau de l'AB 12.03.03 (Dépenses de consommation énergétique des centres sportifs : mazout, gaz, essence, électricité). Cette augmentation qui doit permettre de compenser les dépenses énergétiques en hausse le surprend d'autant plus vu la météo clémente tout au long de l'année 2014.

Il se dit surpris de voir que l'actualisation intègre la reprise des charges inhérentes au dépôt de matériel de Villers-le-Bouillet précédemment payées par la Direction du Support Logistique du Secrétariat général. Il souhaite, dès lors, connaître la proportion que représente l'intégration de ces charges par rapport à l'ensemble de ce poste budgétaire.

En ce qui concerne l'AB 01.01.14 (Dépenses de toute nature relatives à la gestion des centres sportifs), M. Dodrimont qualifie le procédé des contrats de garanties totales d'intéressant, car il permet aux installations de profiter d'une maintenance professionnelle et de facilités d'intervention. L'augmentation de 890.000 EUR suscite néanmoins des questionnements dans le chef de ce commissaire : il s'interroge sur les raisons qui justifient une telle augmentation.

Pour ce qui est de l'AB 01.03.14 (Interventions financières en faveur du Bois Saint Jean), M. Dodrimont dit être attentif à l'évolution du dossier. Il rappelle qu'une nouvelle structure, sous la forme d'une ASBL, est censée voir le jour. Tout en interrogeant le ministre sur l'avancement de cette procédure, il s'étonne de ne pas voir l'ajout d'un

AB qui viserait à consacrer une amorce de financement de cette nouvelle structure. Il en déduit que le ministre n'a pas voulu donner de signal d'une rupture avec le passé. Or, d'après le commissaire, il s'agit de doter la nouvelle structure de bases solides dès son lancement. M. Dodrimont rappelle qu'en raison du manque de confiance dans les statuts de l'ancienne structure, sa formation politique s'était abstenue de participer à la gestion de celle-ci.

Dans le cadre du programme-activité 34 (Subventions aux fédérations, ASBL, centres ou clubs sportifs), l'ajustement fait état d'une série de besoins supplémentaires. M. Dodrimont interroge le ministre sur les raisons de la mobilisation de ces crédits supplémentaires : il se demande, par ailleurs, s'il existe un lien éventuel entre cette mobilisation et l'annonce de la scission d'une fédération sportive.

M. Sampaoli tient à rappeler que l'ajustement est un acte technique : à ce titre, le ministre a hérité des initiatives mise en place par ces prédécesseurs.

En ce qui concerne la DO 15, il souhaite obtenir, de la part du ministre, un calendrier des travaux menés dans les centres ADEPS, qui pourrait, le cas échéant, être annexé au rapport.

En ce qui concerne la DO 26, le commissaire veut des éclaircissements sur les diminutions de deux postes : au niveau du programme-activité 22 (Etudes et recherches dans le domaine du sport), M. Sampaoli constate une diminution des crédits pour l'AB 12.32.22 liés aux frais d'études et d'expertise scientifique, qui passent de 120.000 à 20.000 EUR ; en ce qui concerne le programme-activité 36 (Sportifs de haut niveau, évaluation lutte anti-dopage), le député fait remarquer une diminution des crédits de l'ordre de 300.000 EUR.

M. Crucke revient, à son tour, sur plusieurs dossiers : il se dit tout à fait d'accord avec les montants supplémentaires engagés dans la lutte contre le dopage. Il souhaite néanmoins savoir si les échantillons de contrôle continuent à être envoyés pour analyse au Centre universitaire de Gand et, dans l'affirmative, quel est le montant versé au centre à cet effet. Le commissaire juge l'idée intéressante de susciter des vocations en Communauté française pour mettre en place des infrastructures et développer une expertise en matière de contrôle et d'analyse. A ses yeux, il existe un réel intérêt sportif et scientifique de voir cette recherche être développée en Communauté française.

M. Crucke se félicite de l'existence du CAPS : grâce au CAPS, la Communauté française dispose d'un outil de performance sportive généralement salué. Il est, par ailleurs, favorable à l'idée que l'ASBL est tenue de remettre un rapport d'activités avant de bénéficier d'un subventionnement. Il s'interroge sur l'opportunité, pour les députés, de disposer non seulement du rapport d'activité,

mais aussi du budget du CAPS avant de se prononcer sur le budget attribué à cette structure. Par ailleurs, il questionne le ministre sur la nature juridique de la structure.

Par rapport aux centres ADEPS, M. Crucke s'intéresse plus particulièrement au dossier de l'ADEPS « Le Grand Large » d'Anthoing : une série de travaux y avaient été envisagés, dont certains ont finalement été réalisés alors que d'autres ont été reportés. Le député souhaite avoir des détails sur la programmation des travaux et la finalisation du dossier.

En outre, le commissaire fait part de son souhait de disposer, à terme, d'une liste des communes qui participent au programme « Eté-sport » et des montants alloués à ces communes.

En complément à la demande de M. Dodrimont, M. Crucke relate les propos du ministre qui, dans une interview à la Dernière Heure du 15 novembre 2014, aurait déclaré qu'il « espère, en décembre, qu'on pourra décider du projet final ». Il demande si, d'ici la fin du mois de décembre, le ministre espère en effet disposer de tous éléments nécessaires pour prendre une décision finale au sein du Gouvernement. A défaut de tels éléments, le député souhaite connaître les perspectives de l'évolution de ce dossier.

Dans le cadre de la DO. 11, **Mme Defrang-Firket** constate une baisse de 19.000 EUR au niveau de l'AB 33.02.34 (Subventions diverses à des actions de visibilité de la Fédération Wallonie-Bruxelles, notamment par la pratique sportive), justifiée par l'actualisation sur base des demandes introduites et des droits constatés à imputer à charges des crédits de liquidation de l'année. Elle interroge le ministre sur les raisons qui expliquent la baisse du nombre de demandes.

Au sein de la DO. 16, elle souhaite davantage d'explications sur l'AB 33.01.21 (Soutien aux manifestations des clubs sportifs – promotion) qui voit ses crédits de liquidation diminuer de 49.000 EUR.

M. Evrard émet une réflexion générale sur la forme et manière dont a été réalisé l'ajustement budgétaire. En sa séance du 5 novembre 2014, le Gouvernement de la Communauté française a entamé la délibération pour autoriser l'engagement, la liquidation et le paiement de toutes les dépenses imputables à cet ajustement budgétaire. De cette manière, l'ajustement est rendu exécutoire. En date du 4 novembre 2014, la Commission du Budget a remis un avis sur cette procédure, habituellement réservée aux cas exceptionnels et d'urgence. Le député interroge le ministre sur les motifs qui justifient l'emploi de ce procédé.

Le commissaire s'associe aux questions posées par ses collègues, notamment celle sur la location de matériel à Villers-le-Bouillet, qui lui semble énigmatique, et celle sur l'augmentation

des crédits relatifs aux infrastructures sportives, dont « Les Arcs ».

Le ministre souhaite rassurer la commission par rapport aux inquiétudes liées aux infrastructures sportives : il n'y a pas eu d'ajustement concernant la station « Les Arcs ». Les augmentations des crédits de l'AB concerné s'expliquent par les factures dues aux travaux de rénovation réalisés dans la structure de Spa « La Fraineuse » : ces travaux visent la mise en conformité du centre d'hébergement et du château, ainsi que la démolition et le désamiantage du restaurant.

Pour répondre aux questions de MM. Dodrion et Crucke sur le Centre sportif de haut niveau, le ministre fait valoir que la diminution du poste budgétaire est due au report de certaines dépenses à 2015, étant donné l'avancement des différents marchés en cours. Il rappelle, par ailleurs, que le jury définit d'abord sa méthodologie de travail et procède ensuite à l'examen des offres dans le courant du mois de décembre. L'attribution du marché a de tout temps été annoncée pour le mois de mars 2015. A ce sujet, il renvoie aux réponses données aux questions orales.

En ce qui concerne les consommations énergétiques, le ministre met en avant que la majoration proposée se base sur des projections de l'administration et que celles-ci tiennent compte de l'arrivée de factures tardives.

En réponse aux inquiétudes de MM. Dodrion et Evrard par rapport au dépôt de matériel de Villers-le-Bouillet, le ministre rappelle la reprise au 1er janvier 2014 des charges inhérentes au dépôt de matériel, qui étaient payées précédemment par la Direction du Support Logistique du Secrétariat général (DSLGS). C'est donc au niveau de la DSLGS que se situent les compensations : les crédits supplémentaires ont été ajoutés à concurrence de 50.000 EUR. Le ministre s'interroge néanmoins sur l'optimisation des infrastructures qui appartiennent à la Communauté française. A ce sujet, il a demandé à l'administration une étude sur le fonctionnement, l'optimisation, le volume de prêt, le coût, etc.

Pour ce qui est des contrats de garanties totales, le ministre signale que l'accroissement n'est pas dû à la souscription de nouveaux contrats. Il signale qu'auparavant, le solde non pris en charge par l'AB classique était payé au travers le Fonds des sports. A présent, c'est via les articles de base classiques que l'ajustement intervient.

Le ministre met en évidence qu'à ce moment, aucune décision n'a encore été prise en ce qui concerne la nouvelle structure censée gérer le domaine du Bois Saint Jean. Les travaux préparatoires pour l'élaboration des statuts de cette nouvelle structure sont toujours en cours. Il réitère son engagement d'informer la Commission des Sports sur l'avancement de ces travaux. Le ministre se ré-

jouit par ailleurs de la diminution du déficit par rapport aux prévisions inscrites dans le budget initial.

Par rapport aux subsides aux fédérations, le ministre fait valoir que les aménagements portent sur la fédération de rugby, de basket et de cyclisme. La mobilisation de crédits supplémentaires n'est pas liée aux évolutions récentes qui secouent le monde du basket.

En réponse à la demande de M. Sampaoli, le ministre signale qu'un rapport d'activités relatif à tous les travaux réalisés dans les centres ADEPS est en cours de réalisation. Il s'engage à transmettre ce document aux parlementaires dès sa publication.

D'après le ministre, les deux diminutions de crédit évoquées par ce même député trouvent leur explication dans l'entrée en vigueur du décret organisant la reconnaissance et le subventionnement d'une association inter universitaire d'aide à la performance sportive.

Pour répondre à l'analyse exhaustive faite par M. Crucke à propos de la lutte contre le dopage, le ministre dit prendre contact avec son collègue, le ministre Marcourt, et avec certains établissements de recherche, dans le but de susciter une vocation en Communauté française pour l'expertise en matière de lutte contre le dopage. A ce jour, le Centre universitaire de Gand est le seul laboratoire équipé et accrédité en Belgique. Les frais d'analyse des échantillons prélevés se chiffrent à 340.000 EUR.

En ce qui concerne le CAPS, le ministre confirme qu'il s'agit d'une structure sous forme d'ASBL. Pour pouvoir prétendre à un subventionnement, cette ASBL est effectivement tenue de présenter un rapport d'activité et un budget qui détaille son programme prévisionnel de recherche et d'évaluation.

A la demande de M. Crucke relative au centre ADEPS d'Anthoing, le ministre répond que les honoraires qui couvrent les travaux de démolition, de reconstruction, de conciergerie et de gestion du centre se sont élevés à environ 5.000 EUR (en CL) en 2014. En 2015, ces mêmes honoraires sont chiffrés à hauteur de 60.000 EUR.

Le ministre s'engage, par ailleurs, à transmettre la liste des communes participantes au programme « Eté-sport ». Il transmet la demande du député à son administration.

En réponse à Mme Defrang-Firket, le ministre signale qu'il s'agit de crédits facultatifs. La diminution des crédits ne s'explique en tous cas pas par un changement d'orientations politiques.

Le ministre laisse à son collègue, le ministre Flahaut, le soin de répondre, au sein de la Commission du Budget, à l'interrogation telle que formulée par M. Evrard.

M. Crucke remercie le ministre pour ses précisions relatives au Centre sportif de haut niveau, qui viennent contredire les propos relatés par la Dernière Heure et confirmer les déclarations antérieures du ministre en commission.

En ce qui concerne la lutte contre le dopage, le député encourage en effet le ministre à prendre contact avec son collègue, le ministre Marcourt. La somme payée au Centre universitaire de Gand n'est pas banale; elle pourrait représenter une belle opportunité de financement complémentaire pour l'un des centres de recherche établis en Communauté française.

Dans ce contexte, le **ministre** lance l'idée d'un contact avec le CER Marloie. Cette fondation a développé une expertise pointue concernant non seulement les allergènes, mais aussi les anabolisants équestres.

M. Crucke entend bien que le CAPS est tenu de remettre un projet de budget, avant de pouvoir prétendre à un quelconque subventionnement. Par souci de transparence, il demande la transmission de ce document aux parlementaires.

M. Dodrimont exprime son trouble par rapport à quelques ajustements. Il prend bonne note du fait que les dépenses relatives à la gestion des centres sportifs n'ont pas été ajoutées à l'article budgétaire relatif au Fonds des Sports. Mais il fait en même temps remarquer que le poste budgétaire relatif Fonds des Sports est doté de davantage de moyens que les AB classiques.

Par rapport au Bois Saint Jean, le député s'étonne de la réponse du ministre : il est de notoriété publique que des projets de statuts de la nouvelle structure circulent. Il appelle le ministre à être exigeant à l'égard de cette structure, au vu des montants que la Communauté française lui alloue et des intérêts qu'elle y détient.

En ce qui concerne l'AB 72.57.32, **M. Dodrimont** estime qu'il serait utile de connaître les montants exclusivement consentis à chacune des infrastructures sportives, dont celle des Arcs, et de procéder à une évaluation de la performance de ces infrastructures.

M. Evrard reste dubitatif par rapport aux dépenses énergétiques. Il comprend qu'il s'agit de d'ajuster les articles budgétaires aux besoins. Mais lorsque les dépenses à honorer augmentent de 50 %, il juge utile de se pencher sur les raisons de cette augmentation significative. Il encourage

le ministre à pousser l'analyse plus loin que les simples chiffres.

Pour le Bois Saint Jean, le **ministre** confirme l'existence de plusieurs projets de statuts. Mais il ne s'estime pas encore en mesure de se présenter au Gouvernement avec un projet définitif. Tout comme les députés, le ministre souhaite que la nouvelle structure soit dotée de la construction juridique la plus parfaite possible.

En ce qui concerne le domaine des Arcs, le ministre partage l'avis des députés sur l'utilité d'une évaluation. Il en a fait la demande au directeur général et s'engage à documenter les parlementaires le moment venu.

Enfin, par rapport à la facture énergétique, le ministre est également d'avis qu'il s'agit d'être attentif aux frais de fonctionnement, notamment à la facture énergétique. Il souligne néanmoins le travail important mené par l'administration pour optimiser la gestion des centres et pour les dynamiser. Il se félicite également du taux d'utilisation exponentiel des centres qu'il explique par l'expertise et la pro-activité du personnel qui y est employé.

Examen des articles et tableaux budgétaires

Etant donné que nombre de questions posées dans le cadre de la discussion générale ont porté sur des articles budgétaires précis, les députés ne demandent pas d'examen particulier de l'ajustement budgétaire.

3 Vote et confiance

Conformément à l'article 70, § 4 du Règlement, la Commission des Sports recommande, par 8 voix contre 4 et 0 abstentions, l'adoption, par la Commission du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, du projet de décret contenant l'ajustement du budget des dépenses pour l'année budgétaire 2014 – partim pour les matières relevant de ses compétences.

A l'unanimité, il est fait confiance au Président et à la rapporteuse pour la rédaction du présent avis.

La Rapporteuse,

Le Président,

V. BONNI

B. DIALLO